

Notre syndicat

Le SIVU SAIGC (SIVU d'Aide de proximité à l'Informatique et à la Gestion Communale) est un Opérateur Public de Service Numérique (OPSN), basé à Gluiras.

IL est né en 2003 d'un fort besoin de formation et d'accompagnement du personnel administratif, face au développement de l'informatisation dans les communes.

Comportant 22 communes à sa création en 2003, il regroupe aujourd'hui 49 communes du centre de l'Ardèche.

Les principales missions du SAIGC sont définies dans ses statuts :

- Assurer la maintenance des logiciels de gestion de collectivités locales, et accompagner les secrétariats dans l'installation de ces logiciels,
- Développer l'utilisation des applications informatiques au service des collectivités, notamment par des actions de formation,
- Initier toutes actions permettant la mise en réseau de leurs utilisateurs.

2 techniciens travaillent pour le syndicat, et apportent conseil, accompagnement et assistance aux secrétariats de mairie des communes adhérentes.

Le SAIGC est le partenaire local de l'éditeur de logiciel Berger-Levrault.

Nos missions en détail

De manière plus détaillée, le SAIGC :

- assure l'assistance téléphonique et par prise de main à distance (ou directe si nécessaire) pour tous les logiciels des gammes e.magnus et WeMagnus de Berger Levrault (dépannage, formation),
- réalise les installations ou réinstallations des logiciels Berger Levrault à l'occasion de changements d'ordinateurs ou de changements de version de logiciels Berger Levrault,
- assure la formation initiale et continue des secrétaires à l'utilisation de ces logiciels,
- accompagne les nouvelles secrétaires dans leur prise de poste (formation initiale aux logiciels, accompagnement au métier de secrétaire),
- peut assurer en cas de congés maladie, maternité ou départ définitif, une aide minimum en attendant l'arrivée du personnel de remplacement (comptabilité/paie) (prestation exceptionnelle et ponctuelle, en fonction de la disponibilité de nos agents)
- négocie des tarifs groupés auprès de l'éditeur Berger-Levrault,
- assure une veille réglementaire,
- accompagne les secrétaires aux nouveautés réglementaires, techniques et numériques
- organise des réunions d'informations et des rencontres utilisateurs, à destination des secrétaires de mairie,
- organise des formations du CNFPT à destination des secrétaires de mairie,
- assure la mise en réseau des collectivités adhérentes,
- réalise des prestations à la demande dans le cas de travaux ponctuels (par exemple, mise en place d'une nouvelle facturation)

Fonctionnement de l'assemblée délibérante

Le SIVU est géré par :

- un comité syndical, composé d'un représentant (délégué) par commune membre. C'est lui qui prend toutes les décisions du syndicat. Son fonctionnement est identique à celui d'un conseil municipal.
- un bureau syndical, composé de 5 membres élus parmi les représentants au comité syndical : 1 président.e et 4 vice président.e.s. . Son rôle est de préparer les décisions présentées au Comité Syndical.

Le.la président.e et les vice.s président.e.s sont élus lors de la première réunion du Comité Syndical qui suit le renouvellement des conseils municipaux.

Chaque collectivité :

- siège au Comité Syndical, et doit à cet effet désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,
- dispose d'une voix pour prendre part aux décisions.

Comme pour un conseil municipal, les décisions ne peuvent être prise que si la moitié +1 des représentants est physiquement présente au Comité Syndical.

En 2026, il y a 49 collectivités membres : le quorum est atteint si 25 délégués sont présents (pour rappel, un pouvoir ne vaut pas présence à la réunion)

Les réunions du comité syndical ont lieu 2 fois par an, le plus souvent à St Sauveur de Montagut :

- une première réunion a lieu en début d'année (février - mars), afin notamment de voter les documents budgétaires ;
- une deuxième réunion se tient en fin d'année (octobre- novembre), afin notamment de fixer les tarifs du forfait.

La décision d'accepter ou non une nouvelle demande d'adhésion se prend à l'un ou l'autre de ces comités syndicaux.

Certains délégués venant de loin, nous prenons soin de nous assurer que le quorum sera bien atteint le jour de la réunion du Comité Syndical (d'où l'importance de bien penser à confirmer sa présence ou non lors pour les réunions)



Adhérer au SIVU

Modalités d'adhésion

- la collectivité délibère pour demander son adhésion au SAIGC, et en informe le SAIGC (envoi d'une copie de la délibération),
- le SAIGC délibère pour accepter ou non cette demande. Il notifie sa décision à chacune de ses communes adhérentes,
- chaque commune adhérente dispose d'un délai de 3 mois pour délibérer à son tour.

Conditions financières

L'adhésion au SAIGC se compose de la manière suivante :

- un forfait annuel SAIGC (825 € en 2026). Il ouvre droit à :
 - o 3 journées de travail avec le SAIGC (en prise de main à distance, ou dans nos locaux de Gluiras),
 - o 1/2 journée de visite en mairie,
 - o assistance téléphonique, formations, dépannages et installations des logiciels en lieu et place de celle de Berger Levrault.
- la maintenance des logiciels Berger Levrault.
Son montant est identique à celui que vous payez actuellement à Berger Levrault, mais il est facturé par le SAIGC.

Notre périmètre d'intervention

Dans une optique de proximité, nos statuts limitent notre champ d'intervention à un rayon de 60 km autour de Gluiras.

Nos adhérents -au nombre de 49 en 2026 - sont répartis sur plusieurs intercommunalités.

Territoire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :

Ajoux, Beauvène, Chalencou, Châteauneuf de Vernoux, Creysseilles, Dunière sur Eyrieux, Flaviac, Gilhac et Bruzac, Gluiras, Les Ollières sur Eyrieux, Marcols les Eaux, Pourchères, St Cierge la Serre, St Etienne de Serre, St Fortunat sur Eyrieux, St Apollinaire de Rias, St Jean Chambre, St Julien du Gua, St Julien en St Alban, St Laurent du Pape, St Maurice en Chalencou, St Michel de Chabrilanoux, St Pierreville, St Sauveur de Montagnat, Silhac, Vernoux en Vivarais.

Territoire de la Communauté de communes Val'Eyrieux :

Accons, Albon d'Ardèche, Belsentes, Chanéac, Dornas, Issamoulenc, Jaunac, Le Chambon, Mariac, St Andéol de Fourchades, St Christol, St Cierge sous le Cheylard, St Genest Lachamp, St Jean Roure, St Jeure d'Andaure, St Martin de Valamas, St Michel d'Aurance.

Territoire de la Communauté de communes de la Montagne d'Ardèche :

La Rochette, St Martial.

Territoire de la Communauté de communes du Pays de Lamastre :

Désaignes, Labatie d'Andaure.

Territoire de la Communauté de communes Rhône Crussol :

Boffres.



Territoire de ARCHE Agglo :

Pailharès.

2 EPCI sont également utilisatrices du service :

- le Syndicat Mixte AYGUO (basé à St Peray)
- Le Syndicat Mixte Centre-Ardèche (basé à St Julien en St Alban)

Notre équipe

Nos deux techniciens, Marion Desmeures et Rémi Palazy, sont à votre disposition pour vous accueillir et répondre à vos questions :

- par mail : sivu@saigc.fr
- par téléphone : 04 75 30 83 16
- par ticket : <https://sivu.freshdesk.com/>

Notre base documentaire est accessible aux collectivités adhérentes à l'adresse : <https://drive.sivusaigc.mon-cloud.fr/>

Siège social

SIVU SAIGC
Mairie - 14 place de la Liberté
07190 GLUIRAS

SIRET : 250 702 529 00034